


VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024
DELIBERATION N°2024_100

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 2024
ID : 076-217601087-20241219-2024_100-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
19 DÉCEMBRE 2024



Date de la convocation : 13/12/2024

Date d'affichage : 13/12/2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 30

Représentés régulièrement convoqués : 2

Absents : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mélanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Jean-Marie LÉGUILLON, Stéphane BERTOLETTI, Gaëlle RICHET, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Vincent BOURGES, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Catherine GENDRE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERGES, Lionel ANSELMO, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :

Mme Karen YVAN pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL, M Gildas QUÉRÉ pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure PATOUX

7 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - ADOPTION

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2024_100

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-2, L.2311-5 et R.2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 28 novembre 2024,

Vu la délibération fixant les taux de fiscalité pour 2025,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024
DELIBERATION N°2024_100

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

2024

ID : 076-217601087-20241219-2024_100-DE



Vu la délibération des AP/CP,

Vu l'avis de la Commission concernée,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal de la Ville, tel qu'exposé ci-dessous et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP2025	RECETTES	BP2025
011 - charges à caractère général	3 424 874,50 €	002 - résultat reporté de fonctionnement	0,00 €
012 - charges de personnel et frais assimilés	6 829 255,00 €	013 - atténuations de charges	55 000,00 €
014 - atténuations de produits	285 101,00 €	70 - produits des services, du domaine et ventes diverses	1 321 566,00 €
022 - dépenses imprévues	0,00 €	73 - impôts et taxes	11 964 265,00 €
65 - autres charges de gestion courante	2 216 102,70 €	74 - dotations, subventions et participations	841 205,50 €
66 - charges financières	90 476,00 €	75 - autres produits de gestion courante	146 371,00 €
67 - charges exceptionnelles	5 000,00 €	76 - produits financiers	11 405,00 €
68 - dotations aux amortissements et aux provisions	3 000,00 €	77 - produits exceptionnels	0,00 €
SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS	12 853 809,20 €	SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS	14 339 812,50 €
023 - virement à la section d'investissement	886 003,30 €	042 - transferts entre sections	0,00 €
042 - transferts entre sections	600 000,00 €		
SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES	1 486 003,30 €	SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES	0,00 €
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	14 339 812,50 €	TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	14 339 812,50 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP2025	RECETTES	BP2025
001 - résultat reporté d'investissement	0,00 €	024 - produits des cessions d'immobilisations	265 000,00 €
020 - dépenses imprévues	0,00 €	10 - dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	550 000,00 €
10 - dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	
16 - emprunts et dettes assimilées	564 292,00 €	13 - subventions d'investissement reçues	2 381 856,00 €
20 - immobilisations incorporelles	81 457,32 €	16 - emprunts et dettes assimilées	1 345 494,79 €
204 - subventions d'équipement versées	76 000,00 €	27 - autres immobilisations financières	79 733,00 €
21 - immobilisations corporelles	3 385 837,77 €		
23 - immobilisations en cours	2 000 000,00 €		
26 - participations et créances rattachées	500,00 €		
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €		
SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS	6 108 087,09 €	SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS	4 622 083,79 €
040 - transferts entre sections		021 - virement de la section de fonctionnement	886 003,30 €
041 - opérations patrimoniales	300 000,00 €	040 - transferts entre sections	600 000,00 €
		041 - opérations patrimoniales	300 000,00 €
SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES	300 000,00 €	SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES	1 786 003,30 €
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	6 408 087,09 €	TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	6 408 087,09 €
TOTAL GENERAL	20 747 899,59 €	TOTAL GENERAL	20 747 899,59 €

APPROUVE l'attribution d'une participation d'un montant maximal de 500 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de Bois-Guillaume au titre de l'exercice 2025, dont le versement sera fractionné par trimestre.

APPROUVE l'attribution d'une participation, dont le montant sera établi par les appels de fonds mensuels à recevoir et dans la limite de 721 000,00 €, au Syndicat Intercommunal de Restauration Collective des villes de Bois-Guillaume et de Rouen (SIREST), au titre de l'exercice 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits du chapitre 012, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024
DELIBERATION N°2024_100

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

2024

ID : 076-217601087-20241219-2024_100-DE



APPROUVE les restes à réaliser de l'exercice 2024 au budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal de la Ville.

Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Lionel ANSELMO et Gildas QUÉRÉ votent contre cette délibération.

Frédéric ABRAHAM, Philippe COUVREUR et Isabelle SAINT BONNET s'abstiennent de voter cette délibération.

Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES est absente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 25

Contre : 4

Abstention : 3

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr